

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026-01-07

Consultation électronique du 22 au 29 janvier 2026

Désignation modificative des membres de la commission Recommandations

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le Règlement intérieur du Conseil d'administration, notamment ses articles 1 et 6,

Vu les Règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (Recommandations, Evaluation et Audit et finances) de France compétences, notamment leur article 1,

Vu la délibération 2025-02-02 du Conseil d'administration de France compétences du 6 février 2025 portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération 2025-02-05 de la consultation électronique du Conseil d'administration de France compétences du 20 au 24 février 2025, portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération 2025-04-09 du Conseil d'administration de France compétences du 3 avril 2025, portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération 2025-05-12 du Conseil d'administration de France compétences du 15 mai 2025, portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération 2025-06-123 du Conseil d'administration de France compétences du 26 juin 2026, portant désignation modificative des membres de la commission Recommandations,

Vu la délibération 2025-10-129 de la consultation électronique du Conseil d'administration de France compétences du 15 au 22 octobre 2025 portant désignation modificative des membres de la commission Audit et finances,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique du 22 au 29 janvier 2026,

Décide :

Article 1

Sont désignés membres de la **commission Recommandations** :

Membre titulaire :

- **Représentant du collège Etat :**
 - Monsieur Nicolas REMEUR – DGEFP - en remplacement de Madame Christine MATRAGLIA

Membre suppléant :

▪ **Représentante du collège Etat :**

- Madame Marie TURLAN – DGEFP – en remplacement de Madame Audrey WILTSHERE

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,

Le 29 janvier 2026,

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

